

DIRECTION GENERALE

N° 0063 /MPMEA/ACPCE/DG.26 *M. YP*

Calendrier des obligations fiscales et sociales 2026

Mise à jour de la Loi n° 42-2025 du 31 décembre 2025 portant loi de finances pour l'année 2026.

1- Déclarations Annuelles

Obligations concernées	Destinataires	Echéance
DAS 1, 2 & 3	Bureau des impôts compétent / CNSS	Au plus tard le 15 Février
Impôt sur le Revenu Foncier (IRF)	Au bureau de l'enregistrement du contrat pour les revenus locatifs, au bureau de la conservation foncière pour les plus-values de cessions immobilières	Au plus tard le 15 Mars
Solde de liquidation IFR (propriétaire)	Au bureau de l'enregistrement du contrat pour les revenus locatifs Au bureau de la conservation foncière pour les plus-values de cessions immobilières	Au plus tard le 15 mai, le 20 août et le 15 novembre
Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières	Bureau de l'Enregistrement des Domaines et du Timbre	Au plus tard 3 mois après la tenue de l'assemblée générale décidant la distribution
Impôt sur le Revenu des Capitaux Mobiliers (IRCM)	Bureau des impôts compétent	Au plus tard 3 mois après la tenue de l'assemblée générale décidant la distribution
Etats Financiers (Document Statistique et Fiscal – DSF)	Bureau des impôts compétent et Bureau de l'Enregistrement des Domaines et du timbre compétent et Ministère du Plan, Service des Statistiques et Etudes Economiques.	Au plus tard le 15 mai suivant la clôture de l'exercice

Déclaration sur les prix de Transfert (Cf. imprimé administratif)	Bureau des impôts compétent	Dans les 6 mois suivant la date limite de dépôt du DSF
--	-----------------------------	--

NB : la documentation sur les prix de transfert est obligatoire pour les sociétés dont le chiffre d'affaires annuel hors taxes ou l'actif brut figurant au bilan est supérieur ou égal à 500 000 000 francs CFA.

2- Impôts et Taxes à échéance mensuelle

Obligations concernées	Taux/base	Destinataires	Echéance
Impôts sur les traitements et salaires	Selon barème	Bureau des Impôts compétent	Au plus tard le 15 du Mois
TUS pour les sociétés de droit commun	2,025% du Salaire brut 5,475% du salaire brut	Bureau des Impôts compétent C N S S	Au plus tard le 15 du Mois
TVA Centimes additionnels	18%, 5%, 0% CAHT 5% de la TVA	Bureau des Impôts compétent	Au plus tard le 15 du Mois
RAS BNC-fournisseurs étrangers- BTP	5%, 5,75%, 10%, 20%, 3%, 10%	Bureau des Impôts compétent	Au plus tard le 15 du Mois
TOL RAS sur salaires des personnes physiques	1 000 F CFA/ employé, zone périphérique 5 000 F CFA/ employé, zone centre-ville	Bureau des impôts compétent	Au plus tard le 15 du Mois
Contribution de solidarité pour la Couverture Assurance Maladie Universelle (CAMU)	2,27% part salariale 4,55 part patronale	Bureau des impôts compétent	Au plus tard le 15 du Mois
Taxe spéciale sur les contrats d'assurance	15% du montant de la convention	Bureau de l'enregistrement du lieu du principal établissement	Au plus tard le 15 du Mois
Taxe sur les transferts de fonds	1,5% du montant brut du transfert	Bureau des Impôts compétent	Au plus tard le 15 du Mois
CNSS	24,28% du salaire brut	CNSS	Au plus tard le 15 du Mois
	Selon barème	Bureau des Impôts compétent	Au plus tard le 15 du Mois
ASDI	3% de la valeur des marchandises/factures HT/marge brute	Service des douanes	Au plus tard le 15 du Mois
Taxe sur les abonnements et réabonnements	10% de chaque abonnement et réabonnement	Bureau des impôts compétent	Au plus tard le 15 du Mois

IS forfaitaire des sous traitants pétroliers	7,26% CAHT	Recette principale de l'unité de la fiscalité pétrolière	Au plus tard le 15 du Mois
IRVM des sous-traitants pétroliers	1,5477%	Recette principale de l'unité de la fiscalité pétrolière	Au plus tard le 15 du Mois
IRVM (succursales des sociétés étrangères)	15%/ 17%/ 20% selon le type de produits	Bureau de l'enregistrement des domaines et du timbre compétent	Au plus tard le 15 du Mois
Taxe sur les billets d'avion en vols Internationaux	6 000 F CFA première classe 3 000 F CFA classe économique	Bureau de l'enregistrement des Domaines et du timbre compétent	Au plus tard le 15 du Mois
Redevance de l'aviation civile	13 500 F CFA : passagers en vols internationaux 2 500 F CFA : passagers en vols nationaux	Agence Nationale de l'aviation Civile (ANAC)	Au plus tard le 15 du Mois
Taxe sur les jeux de hasard	10% des enjeux ou sommes mises	Bureau des Impôts compétent	Au plus tard le 15 du Mois

3- Impôts et Taxes à échéance variée

Obligations concernées	Taux/base	Destinataires	
Taxe régionale	2 400 FCFA / employé (payable en début d'année).	Bureau des Impôts compétent	Au plus tard le 15 du Mois
TOL à usage professionnel	60 000 FCFA pour les très petites et petites entreprises 120 000 FCFA pour les moyennes entreprises 500000 FCFA pour les grandes entreprises.	Bureau des Impôts compétent	Au plus tard le 15 du Mois
Taxe Immobilière	1/12ème du loyer annuel	Bureau de l'enregistrement des Domaines et du timbre compétent	Au plus tard le 15 du Mois
IMF sur IS 1er acompte	1/4 (1% des produits)		Au plus tard le 15 mars
IMF sur Impôt sur le Bénéfice d'Affaires (IBA) 1er acompte	1/4 (1,5% des produits d'exploitation)		Au plus tard le 15 mars
TVTS	200 000 FCFA / 500 000 FCFA Selon la puissance du véhicule exprimée en CV	Bureau des Impôts compétent	Au plus tard le 20 mars
IGF 1ère échéance	5% CAHT / 8% marge globale annuelle HT	Bureau des Impôts compétent	Au plus tard le 20 mars
Patente	Selon barème	Bureau des impôts compétent	Au plus tard le 20 avril
Contribution de Solidarité pour la Couverture Assurance Maladie Universelle (CAMU), personne morale.	0,5% de la Patente due en année N	Bureau des impôts compétent	Au plus tard le 20 avril
IS	28% du résultat fiscal	Bureau des Impôts compétent	Au plus tard le 15 mai
IBA	30% du résultat fiscal	Bureau des Impôts compétent	Au plus tard le 15 mai

2e acompte IMF (IS)	1/4 (1% des produits)		Au plus tard le 15 juin
2e acompte IMF (IBA)	1/4 (1,5% des produits d'exploitation)		Au plus tard le 15 juin
IGF 2e échéance	5% CAHT / 8% marge globale annuelle HT	Bureau des Impôts compétent	Au plus tard le 20 juin
IGF 3e échéance	5% CAHT / 8% marge globale annuelle HT	Bureau des Impôts compétent	Au plus tard le 15 septembre
IMF (IS) 3e acompte	1/4 (1% des produits)		Au plus tard le 15 septembre
IMF (IBA) 3e acompte	1/4 (1,5% des produits d'exploitation)		Au plus tard le 15 septembre
CFPB, CFPNB	20%, 40% de la Valeur locative, Valeur cadastrale	Bureau des Impôts compétent	Au plus tard le 15 septembre
IGF 4e échéance	5% CAHT / 8% marge globale annuelle HT	Bureau des impôts compétent	Au plus tard le 15 décembre
IMF (IS) 3e acompte	1/4 (1% des produits)	Bureau des impôts compétent	Au plus tard le 15 décembre
IMF (IBA) 3e acompte	1/4 (1,5% des produits d'exploitation)	Bureau des impôts compétent	Au plus tard le 15 décembre

Telle est l'économie de la présente note portant calendrier des obligations fiscales et sociales 2026.

Fait à Brazzaville, le 25 FEV 2026

Le Directeur Général,



Dieu-merci Emeriand KIBANGOU.